



## Carte d'identité luxembourgeoise

Administration communale de Rambrouch  
19, rue Principale L-8805 Rambrouch  
Tél : 23 64 09 30 Mail : biergercenter@rambrouch.lu

### **1. Informations générales**

La carte d'identité est obligatoire

- à partir de l'âge de 15 ans pour les ressortissants luxembourgeois qui résident habituellement dans une commune sur le territoire du Luxembourg.

La carte d'identité est facultative

- pour les Luxembourgeois âgées de moins de 15 ans qui résident habituellement dans une commune sur le territoire du Luxembourg
- pour les ressortissants luxembourgeois qui résident à l'étranger

### **2. Renouvellement**

La carte d'identité **doit** être renouvelée :

- lorsque la carte a été perdue, volée ou détériorée
- à l'expiration de la période de validité
- en cas de déménagement
- lorsque la photographie du titulaire n'est plus ressemblante
- lorsque le titulaire change de nom
- lorsque le titulaire souhaite ajouter ou retirer le nom de son conjoint vivant au prédécédé
- lorsque le titulaire change son prénom ou l'un de ses deux ou trois premiers prénoms
- lorsque le titulaire reçoit un autre numéro d'identification

### **3. Paiement et taxes**

La taxe au profit de l'Etat est à acquitter par le citoyen **avant** de se présenter à l'administration communale sur le compte suivant :

Bénéficiaire :	TS-CE CTIE
Compte IBAN :	LU44 1111 7028 7715 0000
Code Bic :	CCPLLULL
Communication :	Demande de carte d'identité électronique « nom et prénom »

<u>Âge</u>	<u>Taxe à payer</u>	<u>Validité</u>
moins de 4 ans	5€	2 ans
entre 4 et 15 ans	10€	5 ans
15 ans et plus	14€	10 ans

Un surplus de 20€ est demandé pour les cartes d'identités demandées par l'intermédiaire d'une mission diplomatique ou consulaire.

## Procédure d'urgence

En cas d'urgence, une taxe unique de 45€ est à payer au préalable.

Dans ce cas, le délai de délivrance est de **3 jours ouvrables**.

La carte d'identité doit être récupérée auprès du Centre des technologies de l'information de l'Etat (11, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg / Heures d'ouverture : de 08h30 à 16h30).

- En cas de virement erroné, un remboursement peut être sollicité en remplissant le formulaire « demande de remboursement pour carte d'identité » qui se trouve sur [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)

## **4. Documents à produire**

Toute demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- la preuve de paiement du montant de la taxe
- l'ancienne carte d'identité

**En cas de perte / vol ou de destruction** le demandeur doit fournir une attestation officielle délivrée par la Police.

Il ne faut plus se munir d'une photo d'identité, la photo sera prise sur place.

## **5. Signature**

A la fin de la procédure d'enrôlement, le demandeur valide les données du formulaire prérempli et y **appose sa signature**.

Pour les personnes **incapables de signer** ainsi que les mineurs de **moins de 6 ans**, la mention « dispensé » est apposée à l'endroit prévu pour la signature.

## **6. Délivrance et délais**

La carte d'identité est à retirer après un délai de 10 jours ouvrés auprès du lieu d'introduction de la demande, **muni du récépissé de la demande** et de **l'ancienne carte d'identité** ou **la déclaration de perte de la Police**.

La carte d'identité doit être retirée dans un délai de 6 mois à partir de l'introduction de la demande. Passé ce délai, les autorités compétentes se servent le droit de détruire la carte d'identité.

Le demandeur a la possibilité de renseigner le nom et prénom d'une **tierce personne qui pourra récupérer la carte d'identité**. Cette personne devra présenter le récépissé mentionnant son nom et s'identifier avec le document d'identité lors de la délivrance.

## **7. Spécimen**



### **Attention :**

Les personnes ayant encore une ancienne carte d'identité en cours de validité **ne sont pas obligées** à établir une carte d'identité électronique.

Les anciennes cartes d'identités restent valides jusqu'à leur date d'expiration.